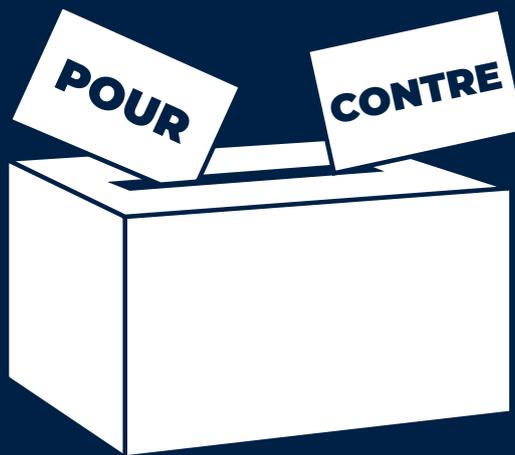


1 DATE, 2 QUESTIONS, 2 BULLETINS DE VOTE :

Tous aux urnes le 4 février
pour décider ensemble du Paris de demain !

VOTATION CITOYENNE



La **votation citoyenne** est un outil démocratique permettant à chaque Parisien et Parisienne de s'exprimer sur un sujet donné afin de prendre une part active à la transformation de notre Ville. Organisée pour la première fois à Paris en avril 2023, elle a abouti à l'interdiction des trottinettes en libre-service.

Pour cette deuxième édition, qui se déroulera **dimanche 4 février 2024**, la question posée concerne **la place, dans la capitale, des SUV** (*Sport Utility Vehicles*) les plus lourds, encombrants et polluants.

Cette année, chaque mairie d'arrondissement a la possibilité, en complément, de soumettre au vote **une question d'intérêt local**. Dans le 10^e, cette question concerne le **réaménagement du boulevard de Magenta**.

Quelles sont précisément ces deux propositions ? Qui peut voter et comment ?
On vous explique tout !

La question « tout Paris » : **PLUS** ou **MOINS** de **SUV** dans la ville ?



En 30 ans, le poids moyen d'une voiture a augmenté de 26 % en France*. Les conséquences de cette évolution sont nombreuses : augmentation de la pollution de l'air**, encombrement des trottoirs, ou encore danger accru pour les piétons**, les collisions impliquant un SUV étant deux fois plus mortelles pour les piétons qu'avec une voiture standard.

À Paris, alors que 7 habitants sur 10 ne possèdent pas de voiture personnelle***, la présence de véhicules de plus en plus grands et lourds interroge d'autant plus.

Si une ville n'a pas le pouvoir d'interdire les véhicules lourds, elle peut tout de même agir, en faisant évoluer les modalités de stationnement et en particulier la tarification.

C'est pourquoi, le 4 février prochain, les Parisiennes et Parisiens sont invités à se prononcer **POUR** ou **CONTRE** la création d'un tarif spécifique pour le stationnement des voitures individuelles lourdes, encombrantes, polluantes.

LA MESURE EN BREF

Qui est concerné par cette mesure ?

- ✓ Les véhicules thermiques ou hybrides rechargeables d'1,6 T ou plus
- ✓ Les véhicules électriques de 2T ou plus

Ne sont pas concernés :

- ✓ Les abonnés au tarif résidents et aux tarifs pros
- ✓ Les détenteurs d'une carte mobilité inclusion-stationnement
- ✓ Les taxis

Quel tarif ?

En cas de vote favorable, le tarif spécifique mis en place pour les plus gros véhicules correspondra au **triplement** du tarif actuellement en vigueur.

Création d'un tarif SUV

durée	1 ^{er} au 11 ^e arr.		12 ^e au 20 ^e arr.	
1h	6€	18€	4€	12€
2h	12€	36€	8€	24€
3h	24€	72€	16€	48€
4h	39€	117€	26€	78€
5h	57€	171€	38€	114€
6h	75€	225€	50€	150€

● Tarification normale ● Tarification SUV

Information : la redevance est fractionnable par tranche de 15 minutes.

La question locale dans le 10^e :

POUR ou **CONTRE** réserver les trottoirs du boulevard de Magenta aux piétons et créer de nouvelles pistes cyclables sécurisées sur la chaussée ?

Long d'**1,9 kilomètre**, le boulevard de Magenta a été créé en **1855** par le baron Haussmann et relie le boulevard de Rochechouart à la place de la République. Desservant nombre de lieux emblématiques et essentiels de notre arrondissement (le Louxor, le marché Saint-Quentin, les deux gares, l'hôpital Lariboisière, le square Alban Satragne...), cette artère centrale n'a eu de cesse, au fil des ans, de se métamorphoser pour s'adapter aux nouveaux usages et mobilités des Parisiennes et Parisiens.

- ✓ **2006** : finie, la chaussée à quatre voies ! Priorité est donnée aux piétons et aux cyclistes, avec **l'agrandissement des trottoirs (8 mètres en moyenne)**, dont une partie est réservée de part et d'autre du boulevard à l'aménagement d'une piste cyclable unidirectionnelle (**3,8 kilomètres** au total), et la plantation de **300 ormes**.
- ✓ **2020** : les deux pistes cyclables sont **colorisées en vert** pour mieux délimiter les espaces respectivement dédiés aux piétons et aux cyclistes, tandis qu'est lancée la **réfection totale de la chaussée** afin de garantir un meilleur confort et une plus grande sécurité.
- ✓ **2023** : la végétalisation se poursuit avec la **création de 13 jardinières pleine terre** et la **réfection des pieds d'arbres**, afin de faire du 10^e un arrondissement plus ombragé et respirable.

ET AUJOURD'HUI, ALORS ?

Alors que le vélo poursuit sa progression et que le boulevard de Magenta constitue le **3^e axe parisien le plus fréquenté par les cyclistes** (après le boulevard de Sébastopol et la rue de Rivoli), l'heure est venue d'envisager un nouveau visage pour cette artère fréquentée, afin d'**améliorer toujours plus le confort et la sécurité** de toutes et tous en permettant un **partage plus harmonieux de l'espace public** entre piétons, cyclistes, voitures et bus.

La proposition soumise au vote par la Mairie du 10^e consisterait à **déplacer les pistes cyclables** sur la chaussée du boulevard de Magenta afin de **rendre l'intégralité des trottoirs aux piétons**.



Le 4 février prochain, c'est vous qui décidez !

✉ Qui peut voter et comment ?

- ✓ Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens **inscrits sur les listes électorales** peuvent prendre part à cette votation. S'agissant des ressortissants communautaires, seuls ceux inscrits sur la liste complémentaire pour les élections municipales pourront y participer.
- ✓ La votation se déroulera le **dimanche 4 février 2024 entre 9h et 19h**. Le vote sera exclusivement physique, et devra s'effectuer dans l'arrondissement correspondant à votre adresse d'inscription sur les listes électorales.
- ✓ Le jour de la votation, n'oubliez pas d'apporter une **pièce d'identité**. Celle-ci est indispensable pour pouvoir voter.
- ✓ Dans le 10^e, les bureaux de vote seront au nombre de 2 et répartis comme suit :
 - **Mairie du 10^e** (72, rue du Faubourg Saint-Martin) pour les **bureaux de vote 1 à 10 et 28 à 39** ;
 - **Collège Valmy** (199, quai de Valmy) pour les **bureaux de vote 11 à 27 inclus**.
 - Un doute ? Rendez-vous sur **Paris.fr** pour vérifier votre bureau et lieu de vote.
- ✓ En raison du statut municipal de la votation, **le vote par procuration ne sera pas possible**.



Un doute, une question ? Écrivez-nous à mairie10@paris.fr
ou appelez-nous au 01 53 72 10 10.

Pour plus d'informations : mairie10.paris.fr

SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX



@mairie10paris